

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 23 AVRIL 2021

République Française

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois (23) avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Marc JOUBERT, le 16 avril 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marc JOUBERT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BICHELONNE Pascale, BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Éric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Secrétaires de séance :

MONNIER Gaétan et COUBLE Colette

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Informations diverses :

1/ VACCINATION – COVID 19

Monsieur le Maire remercie Armelle BOSVERT pour avoir assuré le convoyage à AMBERT de certaines habitants afin de recevoir le vaccin contre la Covid 19. Notre « campagne d'aide » est à ce jour arrêtée.

2/ SUBVENTIONS

Dans le cadre de la réfection des réseaux eau et assainissement, nous avons eu le retour positif pour l'octroi des subventions attendues, à savoir 29 504 € par l'Agence de l'Eau et 50 233 € Conseil Départemental 63 dans le domaine de l'eau et 138 754,50 € par l'Agence de l'Eau et 60 000 € par le Conseil Départemental 63 dans le domaine de l'assainissement.

Également un accord de subvention dans le cadre du FIC par le Conseil Départemental 63 pour achat d'un défibrillateur soit un forfait de 750 €

Réfection Réseau : à ce jour pas de retour de l'état sous-préfecture pour la subvention DETR – subvention de 90 000 € demandée

3/ CREATION ARRET BUS

Un courrier a été reçu en Mairie de la part de nouveaux habitants pour la demande de création d'un arrêt de bus scolaire pour collège de St Antheme : lieu-dit la Grolière

4/ VISITE MAISON GRANET

A noter sur les agendas : la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ organise la visite de la maison Granet - visite guidée : les 23 juillet et le 13 août 2021

5/ COMMEMORATION DU 8 MAI

La cérémonie est prévue le 08 mai 2021 à 11h30

Compte tenu de la crise sanitaire aucune publicité et aucune invitation – seuls les membres du conseil, anciens combattants et porte-drapeaux assisteront à la cérémonie donc en comité restreint

6/ SIEG

Le 13 avril : visite du SIEG

En 2018/2019 une 1ère visite avait eu lieu pour la mise en sécurité des réseaux basse tension en fils nus sur la Rue Principale dans la partie haute de Viverols. Cette visite avait pour but de définir un phasage ainsi qu'un pré-chiffrage des interventions. Si le coût de la mise en sécurité (Mise en place d'un câble torsadé ou enfouissement) est du ressort du SIEG, le budget communal sera impacté par le coût de l'éclairage public et le réseau Orange.

A suivre.

7/ RESEAUX AERIENS

Compte tenu de l'évolution du linéaire de réfection des réseaux humides (Eau et assainissement), il semble opportun d'envisager en même temps l'enfouissement des réseaux secs (EDF et Orange). Une visite du SIEG accompagné d'EDF est prévue pour définir l'enveloppe financière à charge de la commune. La zone concernée se situe au niveau du Pont Balay.

A suivre

8/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE ALF

Adoption du budget primitif

Restrictions importantes afin de faire des économies conséquentes sur le budget

9/ COLIS DES AINES

Un nouveau courrier de remerciements reçu en Mairie pour le colis de Noël.

10/ MISE EN SECURITE TRAVERSEE BOURG

Réception d'un mail de relance par le biais du site internet : Relance pour mise en sécurité de la traverse de Viverols.

Des contacts en cours avec la DRD (Division Routière Départementale) pour entrevoir ce qui est techniquement et administrativement possible de faire. La modification de carrefour à l'entrée de Viverols côté Ambert est bien prévue en même temps que la réfection de l'ensemble de la signalisation horizontale.

11/ TRAVAUX CAMPING

Dans le coin « vaisselle », changement de la tablette qui supporte les éviers, poursuite des peintures extérieures sur le local annexe.

A savoir, suite à l'ouverture du camping comme prévu le 03 avril, la remise en eau des bornes extérieures et la période de gelée récente nous avons connu quelques problèmes sur les colonnes d'eau. Le gel a notamment fait éclater des raccords sur 5 bornes. Les travaux de réparation sont en cours, une réflexion à avoir sur la mise en sécurité en hiver des bornes.

12 / HAMEAU DE LA GALLARDERIE

Après accord des propriétaires riverains, élargissement des bas-côtés avant de refaire la route dans le cadre du programme 2021.

13 / PANNEAUX SIGNALITIQUES

Inventaire à faire sur la commune et dans les villages afin de connaître les panneaux à commander : nom village, céder la passage, limitation vitesse...

14/ REUNION SIVOM

P. Bichelonne nous fait part des problèmes sur le recrutement des aides ménagères, des travaux à l'ancienne gendarmerie prévus pour l'aménagement de bureaux et la réfection de la toiture.

15/ REUNION SYNDICAT DES EAUX HAUTEVILLE-LA VALETTE

Décision de ne pas augmenter le tarif de l'eau. Un projet d'interconnexion entre le réseau de la Commune de Saillant et le réseau du syndicat sera réalisé et le coût sera pris en charge par la commune de Saillant.

Vote du budget primitif 2021.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour : le conseil accepte

1 - Réfection des voiries communales – Désignation d'un Maître d'œuvre

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de réfection des voiries communales 2020-2021. Concernant la réalisation de cette opération, Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition des services de l'ADIT63.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré, décide :

- de retenir l'ADIT63 pour effectuer la mission d'Assistance à la réalisation de travaux de réfection des voiries communales 2020-2021, pour un montant d'honoraires de 6 000 euros H.T.

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Travaux de réfection des réseaux eau et assainissement – choix entreprise

Délibération reportée au prochain conseil

3 - Tests de réception - Travaux de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement - Choix de l'entreprise

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation de tests de réception dès la fin des travaux de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, Monsieur Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres, établi par le cabinet SOCAMA de Tulle.

Après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir l'entreprise SOL SOLUTION de RIOM pour un montant H.T. de travaux de **13 714.00 €**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise ainsi que toutes les pièces utiles à son règlement et notamment, en cas de besoin, tout acte nécessaire à la bonne exécution des travaux dans le cadre de leur objet initial.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Travaux de protection et d'accessibilité du Mausolée Granet – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de protection et d'accessibilité du Mausolée Granet. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 10 000 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le projet de protection et d'accessibilité du Mausolée Granet
- sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet	10 000 euros
. CONSEIL REGIONAL	5 000 euros
. FONDS LIBRES	5 000 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Création d'un poste Parcours Emploi Compétences

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de créer un poste rattaché aux services techniques de la Commune et d'embaucher une personne dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » – PEC – pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2021. Cet emploi sera pris en charge par l'Etat à hauteur de 65 % du SMIC sur une durée hebdomadaire de travail de 20 heures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- de recruter, à compter du 1^{er} mai 2021 et pour une durée de 6 mois, un agent dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » sur une durée hebdomadaire de 20 heures
- de définir ses missions suivantes : entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels, entretien de la voirie communale, entretien et nettoyage des locaux communaux, réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments, entretien courant des matériels et engins, entretien des réseaux d'assainissement et station d'épuration, entretien des réseaux d'eau, captages et château d'eau, entretien du cimetière, entretien du camping
- de rémunérer cette personne au SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaire
- de charger Monsieur le Maire de procéder à son recrutement en partenariat avec les services de Pôle Emploi
- que la prise en charge du coût résiduel de la rémunération sera supporté par le budget communal de la commune
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Tableau des effectifs

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le tableau des emplois annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'approuver le tableau des emplois ainsi proposé.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7 - Exonération de l'impôt sur les spectacles - Année 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'exonérer de l'impôt sur les spectacles l'ensemble des compétitions sportives ayant lieu sur la commune de VIVEROLS durant l'année 2022.

Accord est donné à l'unanimité.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

8 - Liste affouagistes Section Gorce - Bouteyras et Le Moulinet

Le Maire expose que conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, il appartient au Conseil Municipal d'établir la liste affouagiste des habitants de GORCE, BOUTEYRAS et LE MOULINET, remplissant ou paraissant remplir les conditions pour participer au bénéfice de l'affouage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide que le partage de l'affouage se fera par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe dans la commune avant la publication du rôle;
- Décide que les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir une résidence effective et continue dans les hameaux précités, pendant une durée de 6 mois par an;
- Arrête la liste nominative des bénéficiaires comme suit :
Mesdames, Messieurs BRAVARD Nicole - ALLARD Marie - ESTRADE Germaine – CORSINI Mireille - PORTENEUVE René - PORTENEUVE Daniel – BILLOUD Marie – ANGST Jean-François – CELINGANT Léo; des hameaux de GORCE, BOUTEYRAS et LE MOULINET.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

9 - Liste affouagistes Section Les Mas

Le Maire expose que conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, il appartient au Conseil Municipal d'établir la liste affouagiste des habitants de la section « Les Mas », remplissant ou paraissant remplir les conditions pour participer au bénéfice de l'affouage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide que le partage de l'affouage se fera par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe dans la commune avant la publication du rôle;
- Décide que les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir une résidence effective et continue dans le hameau précité, pendant une durée de 6 mois par an;
- Arrête la liste nominative des bénéficiaires comme suit :
Mesdames, Messieurs DAURELLE Christian, GAYARD Alphonsine, MATICHARD Gilles, BABY Gilbert, MICHEL Robert, VALENTIN Fabrice, COLOMBET Christiane, MONNIER Gaétan, FEYDEL ; du hameau des Mas.
- Autorise les affouagistes de la section « Les Mas » à exploiter la parcelle boisée cadastrée B 943

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

(MONNIER Gaétan)

10 - Subventions communales 2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, pour l'année 2021, d'attribuer une subvention de 100 euros à la FNACA Comité Cantonal de Viverols

Les crédits ont été ouverts au budget primitif 2021.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Appel à projet CHALEUR par la Communauté de Communes : La commune pourrait s'inscrire dans ce projet pour le changement des chaudières fioul des logements GRANET et PERCEPTION. Accord de principe sur une inscription à ce programme si la commune est éligible.

Consultation de la DRD : pour mettre en place un linéaire à 30 km/h dans le bourg (Départ SDS, arrivée école) et étranglement (rétrécissement de chaussée) niveau impasse du Breuil

A noter : Elections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021

Prochain conseil municipal le vendredi 28 mai 2021

Séance levée à 23h00

